



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

rapports avec les administrés

Question écrite n° 29481

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur le problème des litiges pour le règlement des contraventions par des timbres amendes. Il lui signale le cas d'un assureur de Montfermeil (Seine-Saint-Denis) qui s'est vu infliger, sur la commune du Raincy, une contravention en 2001, d'un montant de 600 francs. Cette contravention fut réglée en son temps par un timbre amende. Fin octobre 2003, cette personne est avertie par ses banques, qu'il fait l'objet d'une notification d'avis à tiers détenteur, ce qui signifie alors, que tous ses comptes sont bloqués, quel que soit le solde créditeur. Le tribunal de police a alors reconnu la bonne foi de cet assureur et le centre des impôts lui a alors remis les levées d'opposition, afin de débloquent les-dits comptes. Cet assureur a perdu beaucoup de temps (plusieurs heures dans différents centres des impôts de Seine-Saint-Denis), mais les banques lui ont facturé des frais d'opposition. Devant la contestation de l'intéressé, les responsables bancaires lui ont conseillé de s'adresser à son ministère. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser les moyens de recours et de dédommagement dans un tel dossier. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

L'envoi d'un avis à tiers détenteur (ATD) est subordonné au fait que le redevable n'a pas payé dans le délai imparti l'amende forfaitaire. Si toutefois ce dernier s'est acquitté de son dû auprès du service verbalisateur en temps utile et qu'il a, malgré cela, fait l'objet d'un ATD, l'intéressé est invité à s'adresser à la trésorerie générale de la Seine-Saint-Denis pour que lui soient remboursés les frais facturés par sa banque liés à l'ATD.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29481

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 2003, page 9137

Réponse publiée le : 30 mars 2004, page 2583